

celle-ci leur fait parvenir en Allemagne.

Assistance des Femmes en couches. Le Conseil donne un avis favorable à la demande de M^{me} d'Erfurth qui est sur le point d'avoir son huitième enfant.

Assistance aux familles nombreuses. M^{me} d'Erfurth et Bernard sont admises à bénéficier de la loi du 14 juillet 1913 sur l'assistance des familles nombreuses, toutefois il est fait observer que cette dernière est réfugiée, et n'a pas son domicile de secours à Orsay.

Assistance aux Vieillards. Le Conseil donne un avis favorable aux demandes suivantes :

Veuve Broeur admise en 1^{re} partie
 Veuve Lorracher admise en 2^e partie
 Veuve Cordier admise en 1^{re} partie
 Veuve Fabrousse admise en 1^{re} partie
 à partir du 19 avril 1916.

Demoiselle Richardière admise en 1^{re} partie
 Protégée ;

Qui 4 - Non 3 - Jul 1 -

Veuve Maillé admise en 1^{re} partie, avec secours pour les enfants, à partir de la guerre.
 Femme Guérin, née Grauwogel, son mari continuant de travailler et étant son soutien légal, non admise.

M^{me} Louis, domiciliée à Châtenay (Seine), mais ayant son domicile de secours à Orsay. Ses enfants se trouvent dans une situation à pouvoir subvenir aux besoins de leur père, non admis.
 Lecture faite, tous les membres présents ont signé.

Le Président
 Le Secrétaire
 Le Rapporteur
 Le Rapporteur

France du 5 février 1916.

Convocations.

Mardi 1^{er} février 1916.
Convocation du Conseil municipal pour
le Samedi 5 février, à la Mairie, à 8^h du
soir, pour délibérer sur les affaires inscrites
à l'ordre du jour. Le Maire.

Le Samedi 5
février 1916, à 8 heures du soir, le Conseil municipal d'Orsay, s'est assemblé, après avoir été régulièrement convoqué, à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. L'apostolle Maire. Étaient présents: M. L'apostolle, Maire, Charbon-Egros, Adjoint, Olivier, Secrétaire, Grégoire, Girard, Morjelle. Étaient absents: M. L'apostolle excusé, Rancary, et M. L'apostolle, Bisson, Brau, Allier, Agassant, actuellement mobilisés. A la majorité des voix, M. Girard est élu secrétaire, fonction qu'il a acceptée. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Approvisionnement
de charbon.

Le Conseil est d'avis de faire l'acquisition de deux wagons de charbon, pour les usages des services communaux.

Vote sur les fonds libres de l'exercice courant la somme nécessaire pour le paiement de cette dépense et prie M. le Préfet, en raison de l'état de guerre, de dispenser la Commune d'acquiescer exceptionnel, de devis, marchés et enregistrements.

Fait

Le Conseil ajourne les décisions à prendre pour obvier aux inconvénients qui se

Journal du point produisent par suite du manque de lais-
 M. M. Girard, Grégoire et Olivier sont désignés
 pour faire partie de la Commission chargée de
 désigner, conformément à la circulaire pré-
 fectorale du 12 janvier dernier, des militaires
 1° N'ayant pas de famille. 2° Se trouvant
 sans ressources.

Traitement du
Directeur de l'école
de Garçons.

En raison des dépenses toujours croissantes
 du Budget communal, et notamment
 celles de l'Instruction primaire, le Conseil
 décide que le traitement du Directeur de
 l'École de Garçons, ^{à partir du 1^{er} janvier 1916} sera fixé comme il suit

- Supplément de traitement 600^{fr}
- Indemnité de logement 500^{fr}
- Indemnité de chauffage 60^{fr}
- La gratification de 110^{fr}, inscrite à l'art. 71,
 du Budget primitif, est annulée pour 1916,
 et les années suivantes.

Fait et délibéré en séance à la Mairie d'Or-
 say, les jours, mois et an susdits.

R. Girard
 Grégoire
 Olivier

Séance du 20 février 1916.

Convocations.

Du mardi 15 février 1916.
 Convocation du Conseil municipal, pour le
 dimanche 20 février, à la Mairie, à 8 h 1/2
 du soir, afin de délibérer sur les affaires
 inscrites à l'ordre du jour de la séance de
 février.

Le Maire
 A. L...

L'an mil neuf cent seize, le Dimanche
février, à 1^h 1/2 du soir, les Membres formant
l'assemblée municipale d'Orsay, se sont réunis
à la Mairie, sous la présidence de
M. Capostolle, Maire.

Étaient présents: M. M. Capostolle Maire, Dubreuil,
Lecœur, Lacoury, Grégoire, Girard, Lécuyer,
Alexis

Étaient absents: M. M. Charton, Pégros Ad-
joint, Moyelle excusés, et M. M. Dreuze,
Sellièr Camille, Trouvé, Bissou, et Agues
saint Paul, actuellement mobilisés.

M. Girard élu secrétaire lit le procès
verbal de la dernière séance qui est ac-
tuel sans observation.

Rosière.

Après avoir entendu la lecture du
rapport présenté par M. le Maire concer-
nant les dots de la Rosière,
Le Conseil.

1^{re} les testaments de Archangé et Dubreuil
1^{re} la délibération des exécuteurs testa-
mentaires et légataires universels en date
du 11 juin 1835,

1^{re} les délibérations de la Commission
administrative de la commune d'Orsay, en
date des 27 Mai 1895 et 9 Mars 1896, et celle
du Conseil municipal du 28 Mars 1896, fixant
à 2662⁷⁶ l'excédent annuel des recettes, dues
par la commune à la commune, délibération approu-
vée par Monsieur le Préfet,

Délibère et décide à l'unanimité,
En 1916, il sera procédé à la nomination
de deux rosières, pour les années 1915,
et 1916.

Chaque dot de chacune se composera des rentes
Archangé et Dubreuil, années 1915 - - - 600⁰⁰
- - - - - 1916 - - - 600⁰⁰

Total - - - 1200⁰⁰

Aucune somme, autre que celle qui résulte

Deliberation annullée

des actes de fondation ne sont attribués à la dot de la Posière, pour les années 1915 et 1916; le supplément qui lui était annuellement attribué, sera versé à l'article du Budget additionnel de 1916 à Secours de Guerre pour le soulagement des pauvres si éprouvés par l'état de guerre, ce qui est conforme au désir des testateurs.

Dot de la Posière de 1915.

En raison des événements actuels, le Conseil municipal, par délibération du 13 février 1915, avait ajourné la nomination de la Posière de ladite année.

Deliberation assemblée

En désignation de cette Posière, ayant lieu en 1916, le Conseil est d'avis que de doter de 600^{fr} et prie M. le Maire, après approbation préfectorale, d'immanuclater le montant sur les fonds libres de l'exercice courant.

Comité l'action agricole

En conformité de la circulaire préfectorale en date du 12 février présent mois, le Conseil municipal désigne trois agriculteurs devant faire partie du comité d'action agricole, et qui sont :

M. H. Régisrot - Ferme - au Col Pinier
M. Martin Solca - Ferme - à Mandéteux
M. Raffray - Ferme - Cultivateur - à Casary.

Secours de Guerre

En raison de ces constatations actuelles et par suite des nombreuses familles nécessiteuses, le Conseil est d'avis d'autoriser M. le Maire de prélever la somme de Deux mille francs, sur les fonds disponibles de 1916, à titre de secours de guerre.

Fouritures scolaires

M. le Maire présente au Conseil les mémoires de la Librairie Luchette, 74, Rue Leveillé, Paris, et comprenant les fournitures classiques destinées aux écoles primaires de Casary et dont le prix dépasse de 610^{fr} le crédit affecté à cet objet.

Le Conseil autorise M. le Maire, sans approbation de Monsieur le Préfet, à prélever ladite somme de 610^{fr}, sur les fonds libres de

l'exercice 1915
 honoraires dus à M. le Maire déposé par le bureau un mémo
 M. Cognard Administrateur des honoraires dus à feu M. Sauvageot
 trateur parissire de à La Viscau, pour différents constats, et
 l'étude de feu M. Sauvageot Requête de la Commune d'Éreux.

Considérant que la dépense en régie
 autorise M. le Maire, à prélever la somme
 de 66^{fr} 80, sur les fonds libres de l'exercice
 1916, ladite somme devant être mandatée
 à M. Cognard, Administrateur parissire,
 et l'étude de feu M. Sauvageot.

Règlementation de l'industrie de vidanges
 Après lecture de la circulaire préfectorale
 en date du 2 janvier, présent mois, relative
 à la réglementation de l'Industrie
 des vidanges.

Considérant que les déversements clandestins
 de matières fécales dans les égouts, les canaux
 d'eau, sur les bords des rivières, dans les champs
 sans autorisation des cultivateurs, voire même
 dans les caniveaux de la voie publique, présentent
 un danger pour la santé publique.

Le conseil invite M. le Maire à prendre un arrêté
 portant addition au règlement sanitaire municipal
 en date du 10 Novembre 1903.

Citation à l'ordre de l'Armée
 Ordre de l'Armée N° 141
 Général Commandant la 10^e Armée
 cité à l'Ordre de l'Armée.

Le Capitaine de réserve Thobie Hippolyte
 Michel, commandant la compagnie
 du 10^e Régiment de Génie.

Officier vigoureux et énergique. Adressant
 depuis le début de la campagne de nombreuses
 preuves de ses brillantes qualités militaires.
 Au cours des dernières attaques, a vigoureusement entraîné le peloton pendant
 tous ses ordres, avec les troupes d'assaut
 et a réussi, malgré le feu le plus violent
 à exécuter les travaux difficiles qui lui
 avaient été confiés.

Au Quartier Général le 30 Novembre 1915

Citation à l'Ordre de la Brigade active

Le Général commandant la 10^e Armée.
Signé, d'Orbal.
73^e Division Brigade active 167^e Régiment d'Infanterie. Citation à l'Ordre de la Brigade active.



Le Général commandant la 1^{re} Brigade active de Louvain à l'Ordre de la Brigade. Jouanneau Aimable esjclisto, agent de liaison, à la 5^e Cie numéro matricule 2379.

Motif de la citation. Il a cessé d'assurer la liaison entre la section de mitrailleuses et les Chefs des unités voisines durant les combats des 20 et 21 Janvier 1915, sous un feu violent de mortarterie et d'Artillerie. Il était déjà fait remarquer pour son courage dans les combats précédents. 5^e Juin 1915.

Le Général commandant la Brigade active Signature illisible. Extrait certifié conforme. En campagne, le 20 Octobre 1915. Le lieutenant Colonel Saugoyne, commandant le 167^e Régiment d'Infanterie.

Commission des Finances



Sont nommés provisoirement, membres de la commission des Finances: M. G. Grégoire, Evêque, et Ducoury. Leur mandat finira à la fin des hostilités.

Divers



Le Comité d'autorité par le Maire à donner des Bons de charbon, aux Gendarmes en service. Sa demande et honoraires, l'imp. et leur usage femme, est rejeté. Sa demande de Mme Brun, cantinière aux Moucheries, pour laquelle elle sollicite l'autorisation de faire de la Meunerie, est rejetée. Sa demande de subvention de la Société d'enseignement ménager, à Versailles, est rejetée.

Assistance aux Vieillards



Veuve Delahaye née François, admise en 1^{ère} partie, au taux mensuel de 10^{fr}, son gendre M. Ribault, pouvant lui donner 10^{fr} par mois.

Veuve Dugeren née Colly, admise en 1^{ère} partie, au taux mensuel de 20^{fr}.

Veuve Floret née Guilmin Admise en 2^e partie, son domicile de secours étant Paris, avec avis favorable pour son admission dans une Maison de Retraite du département de la Seine, par suite d'une incapacité de pouvoir gagner sa vie.

Bernard Mathurin Marie Admis en 2^e partie, entré à l'hôpital d'Orsay, sur la Réquisition de la Commune de Gif sur Seine et Oise, avec avis favorable pour son admission à l'asile départemental des Petits-Dés, se trouvant sans famille et dans l'impossibilité de subvenir à ses besoins.

Assistance aux familles nombreuses

Solixène 4 enfants, Admis au taux mensuel de 5^{fr}.
d'Enferth. Admis pour une allocation complémentaire de 5^{fr} par mois, ayant un nouvel enfant né le 18 Janvier 1916.

Lecture faite, les membres présents ont signé.

(Signatures)
M. Girard

Seance du 19 Mars 1916.

Convocation -

Du lundi 13 Mars 1916.
Convocation du Conseil municipal pour le dimanche 19 Mars, à 2 heures, à la Mairie, à l'effet de désigner les Prosières de 1916 et 1917.
Le Maire.

Par un mil neuf cent seize, le Dimanche 19 Mars, à 2 heures du soir, le Conseil municipal s'est réuni, à la Mairie, lieu ordinaire de

ses séances, sous la présidence de M. Lapostolle
Maire.

Présents: M. M. Lapostolle maire, Charton Degros, adjoint
Olivier-Ecœur, Macary, Grégoire - Girard, Nozelle,
Laroque.

Le Conseil étant composé comme il est dit ci-
dessus, et assisté des personnes notables qui con-
voquées, à la date du 13 Mars, présent mois, ont
répondu à l'appel de leur nom, et qui sont:
M. M. Expicida, Curé, André docteur, Duvirier -
Formé, Espère, Baron - Gleize Perrée, Gérardin
Bouffard.

Après avoir entendu la lecture de l'art. 6, du
testament de M. Leuchangé, relatif à l'élection
des Posières.

Procède à l'élection des Posières 1915 et 1916.
Les jeunes filles qui sollicitent les suffrages sont
au nombre de Dix:

M. M.elles

1 Barrier Aline, née le 12 Décembre 1893 à Orsay
Vandeville Marthe née le 25 Mars 1894 - id -
1 Zuisson Ceile née le 15 Avril 1894 - id -
Guérin Eia née le 15 Avril 1894 - id -
Juliv Eucie née le 10 Octobre 1894 - id -
Sacherey Albertine née le 8 Janvier 1895 à Bures
Pouffillon Alice née le 10 Janvier 1895 à Orsay
Férchal Gorgette née le 15 Janvier 1895 - id -
Crenadier Fernande née le 16 Avril 1895 - id -
M. Grossard Suzanne née le 11 Avril 1897 - id -

Le dépouillement du scrutin a donné
les résultats suivants:

1^{er} Cour — 19 votants — 2^{ème} Cour — 19 votants — 3^{ème} Cour — 11 votants

Noms	1 ^{er} Cour	2 ^{ème} Cour	3 ^{ème} Cour
<u>Résultats de 1915</u>			
Mlle Buisson Cécile	15	/	/
Mlle Vanderille Marthe	2	/	/
Mlle Jutin Eugie	1	/	/
Mlle Serchal Gorgette	1	/	/
<u>Résultats de 1916</u>			
Mlle Jutin Eugie	9	10	/
Mlle Guérin Léa	5	7	/
Mlle Vanderille Marthe	2	1	/
Mlle Barriest Aline	2	1	/
Mlle Garpillon Alice	1	/	/

Mlle Buisson Cécile
 Mlle Jutin Eugie
 ayant obtenu le plus grand nombre de voix,
 ont été proclamées Résidentes, la 1^{ère} pour
 l'année 1915, et la 2^{ème} pour l'année 1916.
 Leur couronnement est fixé au Dimanche 14 Mai
 et en raison de l'état de guerre, aura lieu sans
 cérémonie.
 Et ont signé les Conseillers et les Notables présents.

A. Lepinard & P. Motte E. Favre
 J. André. Charoquet R. Chouart Leger
 M. Lefèvre. Gouffon E. Deschamps
 M. Lefèvre. Lecours J. Baud
 M. Lefèvre. A. Lefèvre
 M. Lefèvre. Wozell

Le conseil rentre en séance.

Sont présents, M. M. Expostolle Maire, Charton-
Lévesque Adjoint, Olivier, Pécaut, Grégoire, Girard
Moyelle, Baroque.

Sont absents: M. Racoury excusé, et M. M.
Dreux, Pellier-Camille, Couvé, Bissou, et Agas-
sant Paul, actuellement mobilisés.

M. Girard est élu secrétaire, il donne lecture
du procès verbal de la précédente séance, qui
est adopté sans observation.

Vote de la Rosière

Etant donné l'état de guerre, le Conseil avait
ajourné en 1915 la désignation habituelle de la
Rosière. Cette élection ayant eu lieu le 19 Mars
1916, il y a lieu, par suite, de pourvoir à sa
dotation qui s'élève à 1500^{fr}. Le Conseil est d'avis
de voter l'adite somme sur les fonds disponibles
de 1916, sauf approbation préfectorale.

Porteur de dépêches

Par suite du décès de M. Écume, porteur de
dépêches M. le Maire dit au Conseil, que M. M.
Caudron Arthur et Paulus Paul, tous deux
domiciliés à Cray et mutilés de la guerre, lui
ont exprimé le désir d'obtenir cet emploi.
Le Conseil est d'avis de désigner au choix
de l'Administration des Postes, le nommé
Caudron Arthur né le 31 Juin 1882 à Cray
Cote d'Or Paulus Paul.

Œuvre d'assistance
aux mutilés des armées
de Seine-et-Oise

Lecture est faite d'une lettre en date du
11 Mars 1916 émanant du Comité de l'œu-
vre d'assistance aux mutilés des armées
de terre et de mer, de Seine-et-Oise, ayant
pour siège social à la Préfecture de Versailles.
Considérant que le but que poursuit
cette œuvre est des plus louables et est
appelé à rendre de grands services à
nos mutilés de la guerre.

Le Conseil autorise M. le Maire à mandater
sur les fonds libres de l'exercice en cours,
la somme de Cent francs, après au-
torisation préfectorale, à titre de
subvention à cette œuvre

Simons

Le conseil décide que la Veuve Gaspard
recevra une pension supplémentaire mensuelle
de 10^{fr} pendant l'année 1916.
Les médicaments sont payés plus d'ordres
suivant le cas de M^{me} Chiron

Citations.

Grand quartier Général des Armées, Ordre
N^o 2463 D. Extraire.
L'acte de son service a été conféré au
militaire dont le nom suit:
Dernier titulaire. Gustave Matricule 7086,
soldat de la 13^e Compagnie du 43^e Régiment
d'Infanterie coloniale.
Bon soldat, qui s'est bien conduit au com-
bat du 20. Août 1914, au cours duquel il
a été blessé trois fois au bras droit.
Sa présente nomination correspond à l'attribu-
tion de la croix de guerre avec palme.

Signé: Joffe.

Le Sapeur Mathurin soldat au 2^e Régiment
d'Infanterie coloniale 13^e Compagnie, matricule
9594.

Médaille militaire par arrêté ministériel
du 8 Octobre 1915.

Croix de guerre avec palme. Ordre du 21
Septembre 1915.

Fait et délibéré, en la Mairie d'Orsay, le
jour, mois et an susdits.

Le Maire J. Joffe

Le Secrétaire J. Joffe

Leance du 6 Mai 1916.

Convocation.

Du Mercredi 3 Mai 1916.

Convocation du Conseil municipal, pour le

Samedi 6 Mai, à la Mairie, à 8 heures du soir, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Maire.
A. P. B. H. H.



L'an mil neuf cent seize, le 6 Mai, à 8 heures du soir, le Conseil municipal de la Commune d'Orsay, dûment régulièrement convoqué, s'est rassemblé dans la salle de ses séances, pour la présidence de M. Expostolle Maire.

Présents: M. M. Expostolle Maire, Charbon Degros Adjoint, Olivier. Secrétaire, Racary, Grégoire, Girard et Meyolle.

Absents: M. M. Droux, Lottier Camille, Emile Bisson, et Lassant Paul, actuellement mobilisés.

En conformité de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire. M. Girard a été désigné pour remplir ces fonctions.

Ecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté sans observation. Gardes Champêtre. Il est accordé gratuitement au Gardes champêtre, 15^{me} de gaz, par mois, et afin de lui permettre une surveillance plus active des champs, sa femme devra s'occuper ^{tous les jours} des terres de propriété à faire dans les salles de la Mairie.

Garde Champêtre

Œuvre des pupilles de l'école laïque.

Il est donné lecture au Conseil, d'une circulaire de M. Ferrant, Inspecteur d'Académie à Versailles, relative à l'œuvre des pupilles de l'école laïque.

Considérant que cette œuvre a pour but d'appuyer aux orphelins de la guerre un supplément de ressources pécuniaires, et en même temps une tutelle morale.

Délibère une subvention de 50^{fr} est votée pour cette œuvre, elle sera mandatée par le cercle des dépenses imprévues, de l'exercice 1916.

Subvention
des Sapeurs-Pompiers

La subvention de l'Etat allouée aux Sapeurs-Pompiers, pour l'exercice 1911, s'élevant à 80⁸⁹, sera attribuée à l'achat de matériel d'entretien et d'équipement.

Réfugiés français

M. M. Olivier, Evrenot, Girard, Quépère ont nommé membres de la Commission chargée de la répartition de la somme de 130⁸, allouée par la Préfecture de Seine-et-Oise, pour l'achat de vêtements, linge, chaussures aux réfugiés français.

Citation

Le caporal Sourny Louis Matricule 1143, du 213^e Régiment d'Infanterie, Dès le début d'un violent bombardement des tranchées, est parti spontanément de son abri, pour aller prendre les ordres de son commandant de compagnie, projeté par l'explosion d'une torpille, et blessé a obtenu un refus de se laisser évacuer.

Signé: de M. de Chury.
Et ont signé, les Membres présents.

de M. de Chury
Le Maire *Richard Luyet*
M. Girard

Sessions de Mai.

1916.

Convocation.

Du mardi 30 Mai 1916.

Convocation du Conseil municipal, pour le Samedi 3 Juin 1916, à 8 heures du soir, à la Mairie, pour la tenue de la session de Mai.

Le Maire,
Richard Luyet

L'an mil neuf cent seize, le Samedi 3 Juin, à 8 heures du soir, le Conseil municipal d'Orsay, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Eupostolle, Maire, pour la session ordinaire de Mai.

Etaient présents: M. M. Eupostolle, Maire, Charton, Egros Adjoint, Olivier, Grégoire Girard, Moyelle et Caroque.

Etaient absents: M. M. Racary, Recev. et M. M. Dreux, Bisson, Erbaudé, Seltier et Agassant actuellement mobilisés.

M. Girard a été désigné comme secrétaire il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

Compte de Gestion

Le Conseil approuve le compte de gestion de l'exercice 1915, présenté par M. Francis, Receveur municipal, et dont les Recettes et les dépenses s'élèvent à savoir:

Recettes	_____	72.009 ¹⁴
Dépenses	_____	64.124 ¹⁰
Excédent de recettes	_____	7.885 ⁰⁴

Laquelle somme sera portée au chapitre additionnel de 1916.

Compte administratif

M. le Maire rend compte au Conseil municipal des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1915.

Après ce compte rendu, M. le Maire se retire de la salle.

Le Conseil procède à la nomination d'un président.

M. Moyelle ayant obtenu la majorité des suffrages, est élu président.

Le Conseil émet un vote favorable sur le compte administratif présenté par M. Eupostolle Maire, et comprenant les recettes recouvrées et les dépenses faites pendant la durée de l'exercice 1915.

